

# SUITE DE NOTRE RÉFLEXION "CULTURE ET RTBF" "BANDE-ANNONCE"

pour



...PUISQUE LA RTBF LA PROMOTIONNE SI PEU !

"Comment téléz-vous?" n'est pas une revue qui détaille les programmes de la télévision. Faisons exception à notre règle. Voici notre bande-annonce d'Intérieur-Nuit. Cette émission est malmenée par la RTBF qui la promotionne bien peu. Intérieur-Nuit est pourtant l'un des fleurons culturels de notre Service Public.

Les conférences de presse de rentrée à la RTBF présentent les nouvelles émissions, délaissant celles qui poursuivent leur bonhomme de chemin. C'est le cas d'Intérieur-Nuit, le "magazine 100% télé de la culture dans tous ses états", qui a entamé depuis la mi-septembre sa troisième saison sur la Une.

D'un hebdomadaire de 30 minutes, le magazine devient un bimensuel de 50 minutes, en incluant des séquences du magazine culturel européen Alice. Comme la saison dernière, il est diffusé le dimanche vers 22h50, et deux fois par mois seulement, en alternance avec Noms de Dieux et Carré Noir.

Quant à Alice, on la retrouve sur 21, un samedi par mois, vers 16h. Rappelons que la cellule de production "Cargo" n'en est pas à son coup d'essai en matière de culture qui bouge sur la RTBF : Cargo de Nuit (1985-1990), Félix (1990-1992), et plusieurs co-productions primées internationalement. D'autres sont prévues pour la saison 94/95. Cela répond pour eux à une réelle volonté d'ouverture.

## LA MAYONNAISE A PRIS

Le 11 octobre dernier, l'équipe d'Intérieur-Nuit a présenté sa nouvelle saison à la presse. Un regard fouineur sur la culture tous azimuts, un ton anti-ronron, un public qui se fidélise malgré l'heure tardive... pourquoi faudrait-il changer de recette si la mayonnaise prend ? Les séquences que nous avons pu visionner, dont certaines ont entre-temps été diffusées le 16 octobre, montrent qu'avec quelques minutes de plus, les sujets gagnent en finesse. Auparavant, en 30 minutes, une certaine impression de "zapping" écourté pouvait frustrer. Le dimanche 30 octobre prochain, Intérieur-Nuit s'essaie à la programmation thématique : "Intégration-Désintégration", ou "quand les cultures se mélangent pour refaire le monde". Portraits et découverte d'artistes, reportage à l'expo du Créamh (Bruxelles), ainsi que sur un turc allemand, pour Alice. A titre seulement indicatif, et sauf tout mon irrespect pour l'audimat (je ne citerai pas de chiffre), Intérieur-Nuit ne semble rien avoir à envier en terme d'audience à certaines nouvelles émissions à alibi culturel, pourtant bien mieux situées dans la grille de la rentrée.

Agenda, séquence-presse et actualités émailleront le magazine comme auparavant, tandis que le comédien Philippe Résimont tiendra toujours l'imprévisible rôle du "télé-spectateur type" rivé à son écran, envers du nôtre. «Il s'agit d'exploiter les possibilités créatrices propres à la télé elle-même, pas assez utilisées», déclare Philippe Pilate, un des réalisateurs. «Ces séquences "fil rouge" dans un décor un peu "BD", qui soutiennent sans l'évincer le commentaire en voix "off" de Xavier Ess, c'est une manière de mettre la télé en scène avec humour. Nous essayons de donner un ton, une cohérence originale, sans

disposer de moyens exorbitants». Les plateaux sont tournés en vidéo, tandis que tous les sujets sont tournés en film super 16. «C'est plus cher au tournage, mais nous avons les mains libres pour le montage, c'est du matériel amorti depuis longtemps. De plus, le super 16 est compatible avec le format 16/9 PAL+, la nouvelle norme vidéo, adaptée aux futurs écrans télé panoramiques. Nous constituons un solide catalogue dans ce format d'avenir». Pour comparaison, un numéro d'Intérieur-Nuit coûte 1,2 millions (frais directs et indirects, pellicule), contre 3,5 millions pour un Strip-Tease, entièrement tourné en film.

## MARGINALISÉ PAR LA RTBF ELLE-MÊME

Selon Anne Hilaire, la productrice, «les programmes culturels subissent chaque année des menaces, ce n'est pas nouveau. Cela procède souvent d'une manière superficielle de considérer la culture. (...) On nous avait proposé de passer d'hebdomadaire à mensuel, nous avons obtenu le bimensuel. Ce que nous demandons ? Une meilleure heure de passage, et plus de reconnaissance au sein de la maison».

«Certains nous accusent d'élitisme, ajoute Philippe Cornet. Ont-ils bien regardé ce que nous faisons ? Est-ce parce que nous avons découvert bien des talents avant leur reconnaissance et leur succès ? Faut-il attendre que quelqu'un soit à la mode pour en parler ?» Jean-Frédérique Laignoux, responsable de TV5 Belgique, renchérit en défendant la rediffusion d'Intérieur-Nuit sur sa chaîne : «C'est une référence de poids dans la grille de TV5». Parallèlement, le public allemand et français a découvert Intérieur-Nuit sur Arte en août 1993. La presse française encense, le courrier afflue, et les partenaires allemands d'Arte mettent un zèle particulier à sous-titrer voire à doubler l'émission. Depuis janvier '94, Intérieur-Nuit poursuit mensuellement son aventure sur Arte, bien que tardivement, le samedi soir.

Il est intéressant -et préoccupant- de constater qu'Intérieur-Nuit souffre sur la RTBF de maux qu'a connus la défunte émission Scoubidou (voir notre interview de Jacques Mercier dans "Comment téléz-vous ?" n°7) : diffusion tardive et "élastique", précédée d'une interminable séquence-poubelle de pubs qui font fuir mêmes les noctambules, absence de spots promotionnels pour l'émission dans le reste de la grille. Ceux qui lancent les anathèmes d'émissions "ghettos" sont les mêmes qui maintiennent pareille "perle" dans l'ombre.

Avec ses qualités et ses défauts, Intérieur-Nuit incarne pour nous une manière attrayante de parler de la culture à tous, dans un esprit de service public. Nous serions rassurés de savoir son équipe plus encouragée au sein de la maison. Le sabotage mensuel n'a été évité que de justesse...

Jean-Christophe PIRNAY

# COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Patrick Seneclart



20 OCTOBRE 1994

Bureau de dépôt

Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Télé-spectateurs Actifs (A.T.A.)

A.T.A. a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79



"Pour une information dirigée vers un télé-spectateur responsable"

par René Thierry

## LE FORUM DES TÉLÉ-SPECTATEURS ACTIFS

René Thierry, l'ancien présentateur du JT de la RTBF s'interrogera sur les conséquences de la course à l'audimat sur le Service Public. Son témoignage intitulé "Pour une information dirigée vers un télé-spectateur responsable" est annoncé pour le samedi 26 novembre à 15 H.

Il sera le 3ème invité du Forum des Télé-spectateurs Actifs. Il sera précédé, ce samedi 29 octobre à 15 H par Colette Braeckman, journaliste au quotidien "LE SOIR", qui analysera comment les télévisions ont montré le génocide au Rwanda.

Désormais, la FNAC Bruxelles propose dans son auditorium (City 2, rue Neuve) une rencontre-débat axée sur l'évolution des programmes de la télévision, chaque dernier samedi du mois à 15 H. L'accès est gratuit.

Ce cycle "Le Forum des Télé-spectateurs Actifs" est programmé et animé par notre Association des Télé-spectateurs Actifs (A.T.A.). Ses animateurs interrogeront, pendant une heure, l'invité-ressource. Ensuite, le dialogue se prolongera avec le public.

La première rencontre rassembla un public nombreux et attentif pendant près de 2 heures, à la veille des élec-

tions communales, pour découvrir quatre futurs élus de la capitale (François Xavier De Donnée, Olivier Maingain, Henri Simons et Freddy Thielemans) aborder les 3 thèmes suivants : Les télés et la culture font-elles bon ménage ? Que penser de Télé-Bruxelles ? Les émissions politiques du petit écran satisfont-elles nos élus ?

Notre réflexion "Culture et RTBF" se poursuit. Nous avons découvert les grilles 94-95 des programmes de la RTBF. Les nouvelles émissions prennent leur envol. Il va être bientôt temps de s'entretenir publiquement de cette thématique avec les représentants de la RTBF.

Nous souhaitons consacrer à ce sujet important la séance du samedi 17 décembre (à 15H) du "Forum des Télé-spectateurs Actifs".

Nous avons invité Claude Delacroix, le nouveau directeur du Centre de Bruxelles de la RTBF ainsi que l'équipe qui prépare sous sa direction la nouvelle émission "Françoise et les siens". Ils seront interrogés par un représentant de notre association ainsi que par Frédéric Young, le Délégué Général de la SACD (la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

## SOMMAIRE

- ARLETTE VINCENT : «FAUT ABSOLUMENT CONTINUER»
- 22 RAISONS DE SE FÂCHER
- L'AUDIMAT ÉTAIT DONC FAUX !
- BANDE-ANNONCE POUR "INTÉRIEUR NUIT"
- LA RTBF TARDE À NOUS RÉPONDRE

# TÉLÉS SUR ÉCOUTES

## ARLETTE VINCENT : «FAUT ABSOLUMENT CONTINUER !»

Quelle émotion pendant l'enregistrement de "Téles sur écoutes", le 11 octobre dernier.

Notre invitée était Arlette Vincent, l'ancienne animatrice et productrice à la RTBF (Le Jardin Extraordinaire, Plein Jeu, Cinéscope, etc.).

Pendant une heure, nous fûmes une dizaine à échanger avec elle nos idées sur l'évolution des télévisions et plus particulièrement de la RTBF. Si meurtrie au moment de son départ volontaire de la "grande maison", elle a gardé confiance pour tant de personnes qui travaillent à la RTBF. Il faut se bagarrer, insister... Un jour, on sera écouté.

Après l'émission, comme chaque semaine, nous avons rebâti le monde (audiovisuel) au bistrot et Arlette Vincent a signé par ces mots notre livre d'or : «J'ai été très heureuse de ce moment avec vous. Merci ! Faut absolument continuer, bientôt vous rejoindrez ce public qui souhaite tant "participer". A bientôt».

Elle a pu lire dans notre livre d'or les témoignages des deux invités qui avaient dialogué dans notre émission de la semaine précédente :

• Jacques Mercier, animateur et producteur à la RTBF : «Enfin ! Je désespérais... Les téléspectateurs "ACTIFS" me donnent envie de poursuivre le combat : Que la T.V. serve aussi d'outil culturel, c'est-à-dire d'instrument d'enrichissement de l'homme... Sérieux, tout ça, non ? Mais c'est l'urgence dans ce domaine qui m'y pousse. Merci pour votre liberté de ton et de parole ! On est avec vous».

• Frédéric Young, Délégué général de la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) : «Ah T.A. ! L'abréviation étonne, le ton convainc, le fonds importe. Mais, au fait : et votre taux d'audience ? Amitié».

### NOS PROCHAINS INVITES

Fin octobre :

• Marian Handwerker, réalisateur belge dont le dernier long-métrage, "Marie", avec Marie Gillain, vient d'être programmé sur RTL TVI.

En novembre :

- Dominique Vosters qui assure le secrétariat du Conseil du CSA de la Communauté Française ainsi que celui de la Commission d'Éthique de la Publicité,
- Olivier Deleuze, Directeur de Greenpeace Belgique,
- René Thierry, ancien présentateur du Journal Télévisé de la RTBF,
- Myriam Kats, rédactrice en chef du LIGUEUR, l'hebdo de la Ligue des Familles,
- Marianne De Muylder, coordinatrice du service de presse de la RTBF.

En décembre : nous avons l'intention d'inviter les responsables du service de presse de RTL TVI et de CANAL+ Belgique, le musicien de jazz Paolo Radoni...

## ÉCOUTEZ-NOUS !

Chaque semaine, l'A.T.A. produit et anime "Téles sur écoutes", une émission de radio d'une heure durant laquelle un invité est invité à commenter l'actualité télé. Ces invités sont créateurs, représentent des courants associatifs ou travaillent dans le monde médiatique.

- A Arlon, le vendredi à 20H, le dimanche à 16H et le lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM).
- A Bruxelles, le mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM).
- A Charleroi et environs, le vendredi à 11H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM).
- A Frasnes et dans la Région des Collines, le samedi à 14 H, sur RADIO TCHEUW BEUZIE (107.8 FM).
- A Namur, le jeudi à 15H30 et le mardi à 15H sur RUN (106.4 FM).
- A Soignies, le samedi à 16H sur OSR (101.6 FM).

Notre émission n'est pas diffusée dans votre ville ? A vous de convaincre les responsables de la radio locale la plus proche...

### LES NON-MEMBRES...

Jusqu'à présent, il fallait devenir membre de notre association pour recevoir notre périodique "Comment Télé-Vous?".

Certaines personnalités œuvrant dans l'audiovisuel ou certaines associations souhaitent lire nos écrits sans pour autant devenir membre de notre ASBL.

Nous avons donc décidé de créer une tarification "abonnement" : pour recevoir "Comment Télé-Vous?" pendant un an, sans devenir membre de notre association, versez la somme de 2.000 F au compte de : ATA asbl n° 001-0837560-41.

Pour recevoir 6 exemplaires de notre périodique à chaque parution, versez la somme annuelle de 5.000 F.

### ...ET LES MEMBRES

Mais nous préférons bien entendu que vous deveniez membre de notre association.

L'A.T.A. ne reçoit jusqu'à présent aucun subside.

Conséquence : nos finances, c'est nous... et c'est vous.

Les membres reçoivent notre périodique "Comment Télé-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, etc.

Devenez membre de notre ASBL en cotisant 400 francs/an (pour les étudiants, les chômeurs, etc.) et 1200 francs/an (pour les autres).

Il vous suffit de verser cette somme au compte de l'A.T.A. : 001-0837560-41.

### MIEUX ! UN ORDRE PERMANENT

Néanmoins, nous préférons une autre formule de financement car notre action vise le long terme. Offrez-nous un ordre permanent. Sur celui-ci, les personnes âgées, les étudiants et les chômeurs verseront un montant de 100 Fb chaque trimestre. Et les autres personnes, 100 Fb chaque mois. Remplissez à cet effet le formulaire publié en page 6 et déposez-le à votre agence bancaire.

Merci d'avance.

## UN NOUVEAU LIEU D'EXPRESSION

Pourquoi ne pas parler de la télé en radio ?

Des "cartes blanches" de 2 minutes sont diffusées à une heure de forte écoute (7H25)

sur La Première, la nouvelle première chaîne radio de la RTBF.

Votre texte écrit ne doit pas excéder 1.500 signes.

Contact : RTBF, La Première, Monsieur Jean-Pierre Jacquain,

Bld Reyers, 52 - 1044 Bruxelles.

Tél. : 02/ 737.24.15

Le 16 octobre, au moment de passer à l'impression, nous étions toujours sans réponse à la lettre (et à son rappel) publiée ci-dessous. Nous espérons pouvoir la publier dans notre prochain numéro.

A.T.A.  
Association des Téléspectateurs Actifs  
A.S.B.L.

Rue Américaine, 106 -1050 Bruxelles - TEL & FAX : 02/539 19 79

Ref : COMMEN8

A l'attention de Monsieur Jean-Louis Stalport,  
Administrateur Général de la RTBF

Bruxelles, le 11 octobre 1994,

Monsieur l'Administrateur Général,

Vous trouverez, ci-dessous, copie de la lettre que nous vous avons envoyée le 20 septembre dernier. Nous espérons que vous pourrez nous répondre dans les plus brefs délais.

Pourriez-vous également nous faxer copie de votre lettre au (02) 539.19.79, afin que nous puissions proposer plus rapidement votre réponse à nos lecteurs ( nous préparons actuellement le n° 8 de notre mensuel "Comment Télé-Vous?" ).

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Bruxelles, le 20 septembre 1994,

Monsieur l'Administrateur Général,

Le Conseil d'Administration de l'A.T.A., au cours de sa réunion du 16 septembre dernier, a marqué son irritation par rapport à une nouvelle pratique constatée sur le service public.

Le 13 septembre dernier, à plusieurs reprises, dans le jingle qui lance habituellement les publicités télévisées à la RTBF, le mot "PUBLICITÉ" a été remplacé par le sigle "British Airways". Dans l'espace publicitaire qui suivait cet indicatif, une publicité pour "Class Europe British Airways" fut diffusée.

Il nous apparaît comme inadmissible que le Service Public supprime le mot "PUBLICITÉ" -pour le remplacer par le nom d'un annonceur- dans le jingle qui permet aux téléspectateurs de savoir que la séquence des publicités s'entame ou se termine.

- 1° : Pourriez-vous nous assurer que la RTBF ne réitérera pas pareille pratique ?

- 2° : Nous aimerions également découvrir quel est l'intérêt de la RTBF à accepter pareille pratique.

Qu'est-ce que la société "British Airways" a proposé en échange de ce service promotionnel ?

Nous espérons pouvoir publier vos 2 réponses dans le n°8 de notre mensuel "Comment télé-vous?" (votre réponse devrait nous parvenir pour le 5 octobre prochain au plus tard).

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Benoit GOOSSENS,  
Président de l'A.T.A.

P.S. : Nous tenons à votre disposition une copie de la séquence litigieuse.

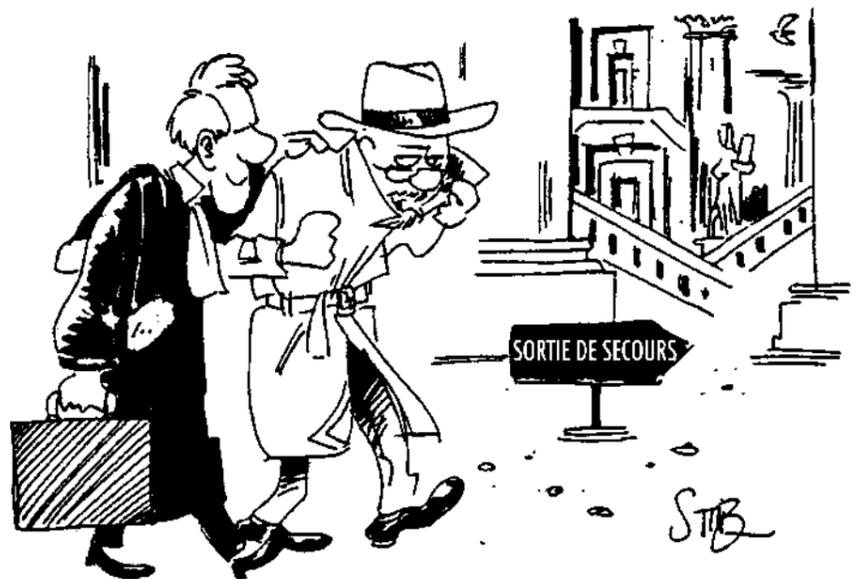
# DISCRÉTION MÉDIATIQUE

Selon la une de l'hebdomadaire satirique "PAN" du 5 octobre dernier, l'ancien Administrateur Général de la RTBF Robert Stéphane et Claude Laffineuse se sont retrouvés discrètement en chambre du Conseil, pour répondre à la double inculpation de faux et d'usage de faux, le 20 septembre dernier, au Palais de Justice de Bruxelles. Claude Laffineuse aurait trouvé auprès de son "ami" Robert Stéphane "toute la compréhension nécessaire pour honorer des factures à tout le moins douteuses... 35.000 F la journée." Ils ont bénéficié d'une suspension du prononcé. Selon Pan, "en termes juridiques, cela

signifie que la culpabilité est établie, que le délit a bel et bien été commis, mais que le tribunal, magnanime, s'abstient de prononcer une condamnation. En l'occurrence, c'eût été un renvoi, plus infamant encore, en correctionnelle".

Nous nous sommes assuré que le numéro suivant de "Pan", celui du 12 octobre 94, ne publiait pas de droit de réponse de Messieurs Stéphane et Laffineuse pour publier la présente information.

Nous nous étonnons du vaste silence médiatique qui a entouré cet événement... médiatique !



-... et vous ne croyez pas que j'en ai fait trop quand je me suis mis à pleurer en l'implorant à genoux ?...

Illustration publiée à la une du Pan du 5 octobre 1994.

# 22 RAISONS DE SE FÂCHER !

## MAUVAIS POINTS :

France 2 .....	6
TF1 .....	6
RTBF .....	3
RTL TVI .....	3
CANAL+ .....	2
CNN .....	1
France 3 .....	1

Désormais, chaque année, à la fin juin, nous récompenserons les bonnes et les mauvaises pratiques des chaînes de télévisions captables en Communauté Française.

Pour ces "ATA d'Or" 1995, le jury sera composé des invités qui participent, semaine après semaine, à notre émission de radio (à l'exception de ceux et celles qui travaillent dans une chaîne de télévision).

Vous pouvez également devenir membre de ce jury ! Les 21 décembre, 21 mars et 21 juin, nous sélectionnerons vos propositions. Les auteurs des plus pertinentes seront invités à siéger au jury des "ATA d'Or 95".

Dans le présent journal, vous trouverez un bulletin de vote sur lequel vous pourrez détailler vos propositions de "pratiques" positives ou négatives des télé.

Avant de remplir ce bulletin de vote, photocopiez-le, car vous pouvez proposer autant de pratiques que vous le souhaitez.

De bonnes et de mauvaises "pratiques" de nos télé ? Que faut-il entendre par là ? A titre d'exemple, nous avons pointé quelques pratiques que nous avons repérées sur le petit écran, depuis le 1er juillet dernier.

Vous allez le découvrir : il est beaucoup plus facile de pointer des "pratiques" négatives que des "pratiques" positives... Est-ce de la faute des téléspectateurs ?

### NON AUX CUMULS !

Souvent, les télé font écho aux cumuls de multiples fonctions de nos hommes politiques. A quand une séquence pour l'Hebdo ou Envoyé Spécial sur les cumuls des vedettes du petit écran...

En période de chômage aigu, ce n'est pas fort gentil de la part de nombreux fonctionnaires de la RTBF de "cumuler", de "faire des ménages" dans la presse écrite en publiant des rubriques qui peuvent priver de boulot nombre de jeunes journalistes qui n'ont pas la chance d'être devenus célèbres grâce à l'argent des contribuables... Autre question : ces articles sont-ils écrits à la maison ou sur le lieu de travail ? (1)

En France, nombres d'animateurs de la télé donnent également de la voix quotidiennement à la radio. Par exemple, Michel Field.

Conséquence : l'animateur trop sollicité s'entoure d'une équipe qui prépare ses émissions à sa place et lui confectionne ses petites fiches... Ce manque de préparation "personnalisée" mène à des "ratages". Pendant une séquence de "la Grande Famille", Michel Field reçoit une infirmière affectée à un service de soins aux malades du SIDA. «Vous avec commencé en 1983...». C'est faux, elle avait débuté en 1989. «Ah oui, j'ai mal lu ma fiche» reconnut l'animateur.

Le témoin n'est plus pour l'animateur un être avec qui il a préparé une vraie rencontre. Il est devenu une marchandise mise en fiche pour un businessman pressé. Le salaire que reçoit l'animateur de Canal+ correspond-il à un "travail plein temps" ? Il le faudrait, vu l'impact de

son émission qui touche tant de téléspectateurs.

Cela aussi, c'est de la déontologie. Qui ose en parler ? (1) Il faut constater que certains membres du personnel de la RTBF écrivent ces articles probablement en dehors de leurs heures de service parce qu'ils bossent beaucoup pour leur principal employeur. En effet, l'hebdo satirique "Père Ubu" du 13 octobre 1994 publie le hit-parade des cumuls internes de la RTBF. Selon Jean-Louis Stalport, administrateur général de la RTBF : «...Le règlement des cumuls internes prévoit que toute prestation effectuée par un agent en dehors du service où il est affecté donne, en principe, lieu à récupération. Lorsque celle-ci n'est pas possible, l'agent peut bénéficier d'un paiement correspondant à la moitié du cachet qui aurait dû normalement être payé pour les tâches qu'il a effectuées. Afin d'éviter les abus, un plafond unique a été fixé quelle que soit la qualité statutaire ou contractuelle des agents concernés. Il s'élève à 100.000F». Jean-Louis Stalport observe toutefois que ce plafond était parfois dépassé mais devait être approuvé au préalable par le Comité Permanent. Les deux animateurs-producteurs qui "cumulent" le plus (398.300 F et 357.000 F) tiennent également des chroniques régulières dans la presse écrite.

### LA DÉFINITION DES MOTS

L'ancien cahier des charges des chaînes de télévision françaises encore en vigueur au moment où Michel Drucker lançait son talk show sur France 2 interdisait aux chaînes publiques de "couper les émissions par de la publicité". "Studio Gabriel" s'interrompait, à mi-parcours, pour permettre à France 2 de présenter une brève séquence qui synthétisait les titres du journal de 20 H... Celle-ci était entourée de publicités et suivie par la deuxième partie de "Studio Gabriel"... Il y aurait donc deux émissions "Studio Gabriel", toutes deux présentées par le même Michel Drucker... Et pourquoi pas une troisième, une quatrième... ?

Les téléspectateurs auraient donc intérêt à revendiquer des "définitions" précises aux mots. Qu'est-ce qu'une "émission" ? Quand commence-t-elle ? Où finit-elle ?

### CÉSURES NATURELLES

Second exemple : au début des matchs de la World Cup, sur 21, la RTBF proposait une coupure publicitaire illégale après les hymnes nationaux... Le décret sur l'Audiovisuel permet l'insertion de spots publicitaires lors des coupures naturelles d'un programme, comme la mi-temps d'un match, mais il l'interdit au sein même d'une unité de programme.

### QU'EST-CE QU'UN TÉLÉFILM ?

Troisième exemple. Quelle belle émission... Les annonces dans les hebdomadaires nous faisaient saliver : «Voici une nouvelle race de fiction...», «A un concours télé, une chieuse (Lio) gagne une auto et un zigoto (Luchini). TF1 s'auto-parodie, et nous, on s'auto-esbaudit !»

Ce "Ne m'appelle pas ma petite", présenté officiellement comme un "téléfilm" et programmé sur TF1 le 1er juillet dernier à 22H40, est en fait un moyen métrage réalisé par la communication interne de Renault. Avant d'atterrir dans les programmes de TF1, ce film fut diffusé chez les concessionnaires pour leur apprendre à mieux vendre la nouvelle voiture. Certaines projections leur étaient proposées dans les véhicules eux-mêmes, avec diffusion de la bande-son sur l'autoradio.

En janvier 1993, Fabrice Luchini fut invité à la présentation du véhicule au Palais des Congrès à Paris. Une voiture bleu lavande lui fut offerte en récompense de sa prestation. Thierry Tuteleers, chargé de la publicité chez Renault, affirme : «...Dans la publicité automobile, toutes les marques ont aujourd'hui recours aux mêmes techniques... Nous avons donc imaginé un nouveau mode de communication : la fiction».

TF1 a donc trompé ses téléspectateurs en présentant cette longue séquence publicitaire comme un téléfilm.

### A QUOI SERT UNE CONFÉRENCE DE PRESSE ?

Xavier Lambrechts, le présentateur du JT de RTL TVI a été remplacé très soudainement par Philippe Malherbe. Cet événement se déroulait quelques jours après la conférence de presse de début de saison de RTL TVI. Pourtant, le directeur général Jean-Charles De Keyser n'en a soufflé mot. A quoi sert une conférence de presse ? Uniquement à promouvoir de façon unilatérale les nouveaux programmes...

### NOUVELLE FALSIFICATION

Patrick Poivre d'Arvor et son directeur Patrick Le Lay sont condamnés à 120.000 FB d'amende pour avoir, par un montage trompeur, falsifié les propos de Christian Estrosi, un ancien député RPR. Ils sont également obligés d'en faire état dans le journal de 20 H de TF1.

### CRYPTER LE NON-CRYPTÉ...

La seule mutation de "la Grande Famille" sur Canal+ Belgique n'est pas uniquement le changement d'animateur : Michel Field remplace Jean-Luc Delarue. Cette émission qui, la saison dernière, s'était conquise un public appréciable notamment parce qu'elle n'était pas cryptée, n'est, désormais, plus accessible qu'aux détenteurs d'un décodeur.

On attire le client et quand Pavlov a sévi, on crypte et... passez à la caisse !

### RÉTRÉCIR LES FILMS

Le 4 septembre dernier, RTL TVI a présenté une version "colorisée" du film de Laurel et Hardy, "Sous les verrous". Durée annoncée : 58 minutes. La version originelle en noir et blanc dure 1 heure 28.

Pourquoi les journaux ne nous proposeraient-ils pas, dans leurs annonces, la longueur de la version originelle et la longueur du film tel qu'il est diffusé. Quand le consommateur de télé aura-t-il le droit de connaître la composition des ingrédients qu'il va consommer ?

### TROP TÔT ...

Plus les chaînes sont en concurrence, plus elles commencent un anniversaire avec quelques jours d'avance, pour être la première...

Ce fut le cas, sur les chaînes françaises, pour célébrer les exploits de la Mission Apollo 11.

### ...OU TROP TARD !

A 20 H, il était trop tard pour que le soleil frappe aussi fort le visage de Tom Hanks... Ce 4 septembre, au journal de 20 H, sur TF1, Claire Chazal fait croire qu'elle interroge "en direct" l'acteur qui faisait la promo de "Forrest Gump" au Festival de Deauville. Comble de malheur et de désorganisation pour la présentatrice : la phrase "Cet après-midi à Deauville" est apparu en incrustation sur l'écran.

Cet incident comique nous permet de prouver, une fois de plus, que les journaux télévisés présentent parfois des séquences abusivement "en direct". Pour rappel, le différé permet toutes les sélections, toutes les coupures...

### COMMENT GARDER LE "CONTACT" ?

Comment garder le contact avec "Contact", l'émission de prévention pour notre sécurité routière ? Fini, sa diffusion en début de soirée ! Elle est programmée actuellement par la RTBF, vers 23 heures, avant "Match 1".

Il faut donc être sportif et/ou aimer se coucher tard pour suivre "Contact". Un service public responsable programmerait pareille émission d'utilité publique à une heure plus attractive.

### RESPECTER JURÉS ET VICTIMES

Le "docu-drama" est un nouveau "genre" télévisuel que TF1 vient d'expérimenter avec succès - 7 millions de téléspectateurs - en programmant, en septembre dernier, "Chasseur de loups", une fiction qui puise son scénario

dans un fait divers récent, la prise d'otage à la maternité de Neuilly. Canal+ s'appête à programmer prochainement un autre "docu-drama" qui abordera l'affaire du sang contaminé.

L'Association des Téléspectateurs Actifs considère qu'aucun genre télévisuel n'est condamnable en soi. Il peut y avoir des docu-dramas humanistes, et d'autres qui ne le sont pas. Par contre, notre association découvre avec intérêt les deux propositions émises par le député François Pierre Lellouche. Celui-ci souhaite interdire tout "docu-drama" qui traite d'affaires dont les procédures judiciaires sont encore en cours parce que, dans le plus mauvais des cas, la diffusion de pareille fiction qui prend parfois des libertés avec la réalité des faits pourrait influencer les jurés. Il veut également empêcher que le criminel ou le terroriste condamné ne puisse s'enrichir en exploitant les droits télévisuels ou cinématographiques de ses méfaits.

### JUGE ET PARTIE

Sur le Service Public, Jacques Chancel, le présentateur de "Ligne de Mire", le dimanche 11 septembre à 18 H, fait la promo... du Service Public. Pour la semaine écoulée, il affirme que c'est TF1 avec son docu-drama "Chasseur de loups", la prise d'otage des enfants dans l'école de Neuilly par HB, qui remporte la palme des émissions négatives de la semaine. Mais l'autre scandale de cette semaine-là, la coupure illégale par de la publicité de l'émission "Studio Gabriel" sur le Service Public, il n'en souffle mot bien qu'il ait invité, en studio, Michel Drucker pour promouvoir cette émission...

### VOUS DISIEZ : PROMOTIONNER ...

Etienne Mougeotte, directeur des programmes de TF1, lorsqu'il rendit hommage à la mémoire de Pierre Sabbagh dans "Télé-Dimanche", parvint à annoncer aux téléspectateurs de Canal+ que TF1 diffusait, ce soir-là, le film "Talons Aiguilles".

Quant à Jean-Pierre Elkabbach, le directeur de France-Télévision, dans son historique entretien avec François Mitterrand, cita à deux reprises la nouvelle émission de Jean-Luc Delarue qui démarrait ce soir-là sur France 2.

### PLUS FORT, ENCORE...

Sur France 2, une émission fait la promotion d'une autre émission. Est-ce pirater l'attention des téléspectateurs à leur insu ? La série "L'Insti" doit apparaître comme respectueuse de la réalité. Comment promouvoir cette caractéristique de façon subtile ? Dans une séquence du magazine d'information au-dessus de tout soupçon "Envoyé Spécial" qui était consacrée à une chaîne de télévision locale qui émettait dans le Nord, il suffit d'insérer un plan où l'on voit le comédien qui joue l'Insti, Gérard Klein, discuter avec des instituteurs, en repérage pour un prochain épisode qui se déroule - par hasard ? - dans la même cité d'Amiens... Encore plus efficace qu'une "bande annonce" !

### NOUS EXISTONS...

Certaines chaînes ont tendance à oublier que les téléspectateurs existent et qu'ils les regardent ! Le 8 octobre, CNN interrompt brusquement la diffusion d'un entretien avec Marlon Brando pour ouvrir son antenne à l'actualité : le "second épisode" de la Guerre du Golfe et Haïti. Où est passée la suite des confidences de la star du cinéma... Silence. Et pas d'excuse. Trois jours plus tard, même scénario pendant le journal de 13 H de France 2 qui propose en direct le dynamitage de dix tours du Quartier des Minguettes à Lyon. Hélas, la dernière explosion s'est déroulée à 13 H 35 et non à 13 H 37 comme prévu, c'est pourquoi le reportage qui était diffusé sur antenne fut interrompu pour faire place au champignon de poussière qui s'éleva sur les gravats. Le présentateur n'a pas proposé la suite de la séquence qui avait été abrégée et ne présenta pas ses excuses aux téléspectateurs qui en attendaient la suite. (suite page 6)

# 22

## RAISONS DE SE FÂCHER ! (SUITE ET FIN)

### ABONNÉE À TARATATA...

Dans le "Taratata" consacré à Jacques Higelin qui venait promotionner son nouvel album et son nouveau spectacle, France Gall y a interprété une chanson. Nagui lui a dit : «Tu es incontournable...» Effectivement, France Gall avait déjà été à deux reprises la vedette de "Taratata" et Nagui nous annonce qu'elle remettrait cela prochainement. Pourtant, il existe un grand nombre de chanteurs qui ont toutes les qualités requises pour être programmés par Taratata et qui sont appréciés par le public. Et Nagui semble ignorer leur existence.

Le parrain de "N'oubliez pas votre brosse à dents", la nouvelle émission de Nagui, était Nino Ferrer. Le présentateur a laissé entendre qu'il avait eu un petit problème avec l'auteur de Mirza mais il n'a pas expliqué aux téléspectateurs de quoi il retournait. En fait, Nino Ferrer devait être l'invité principal d'un "Taratata", durant la saison dernière. L'émission ne fut jamais tournée car Nagui voulait que le chanteur ne chante que ses anciens tubes alors que Nino Ferrer souhaitait montrer au public qu'il avait composé plein d'autres chansons durant les deux décennies qui ont suivi ses premières apparitions dans les hit-parades...

### SUR RTL TVI, PAS SUR TF1 !

TF1 ne diffusera pas les six épisodes du sit-com où Hélène est victime de la drogue. Pourquoi ? «Nous n'étions pas d'accord avec la façon dont le thème a été traité : elle banalisait le sujet, ne mettait pas assez en garde le public. Nous avons l'impression que les problèmes liés à la drogue arrivaient tous les jours, dans tous les lycées, que c'était un problème banal qui se résolvait rapidement. Cela nous paraissait trop léger. Cette appréciation subjective, nous la faisons en fonction du public visé».

RTL TVI a diffusé les épisodes. Alors, Soit TF1 censure, soit RTL TVI a été insouciant...

**Bernard HENNEBERT**

**Les propositions présentées ci-dessus sont le fruit de notre assiduité télévisuelle, de lettres de téléspectateurs ou d'articles publiés par Ciné-Revue, Libération, Le Monde, Le Soir, Télépro, Télé-Moustique et Père Ubu ainsi que de propositions de sympathisants ou de membres de notre association.**

### "COMMENT TÉLÉZ-VOUS ?"

Rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles • Tél. et FAX : 02/539 19 79

- Rédaction : Benoît Goossens, Bernard Hennebert, Jean-Christophe Pirnay et Pierre Ravach.
- Illustrations : Esdè. • Mise en page : Benoît Goossens.

#### • L'équipe de l'A.T.A. se compose de :

Paula Bouchez, Colette Godot, Benoît Goossens, Linda Goossens, Bernard Hennebert, Branislav Milic, Mireille Parent, Jean-Christophe Pirnay, Pierre Ravach, Thierry Riechelmann, Tom Rijdsams, Aviva Salama, Patrick Sénéart.

### À DÉPOSER À VOTRE AGENCE BANCAIRE

POUR PLUS D'INFOS, VOIR AU BAS DE LA PAGE 2

Mon numéro de compte : □□□ - □□□□□□□□ - □□

### NOUVEL ORDRE PERMANENT À DATE CONVENUE

Je soussigné : ..... titulaire du compte précité  
demeurant à .....

donne ordre de payer pour une durée indéterminée (1) : mensuellement  (2) trimestriellement  (2)

à partir du ..... / ..... /1994 un montant de ..... Francs.

au bénéfice du compte bancaire n°001-0837560-41

BENEFICIAIRE : A.T.A. a.s.b.l  
Rue / n° : Rue des Pâquerettes, 16  
Code postal / Localité : 1030 BRUXELLES  
Communication : Cotisation

Date et signature du titulaire du compte

Cachet de l'agence

(1) Toute révocation ou modification de cet ordre sera notifiée par pli recommandé envoyé au siège central ou par un avis signé dans votre agence 15 jours avant l'échéance.

(2) Cocher la case adéquate.

# L'AUDIMAT ÉTAIT DONC FAUX !

"Dimanche Matin", l'hebdo que vous pouvez acheter avec vos croissants, titrait dans l'une de ses récentes éditions : "Révélation stupéfiante d'un producteur de la RTBF : l'audimat est faux".

Cet article se base sur l'interview de Jacques Mercier que nous avons publiée dans le précédent numéro de "Comment téléz-vous?" daté du 15 octobre 94.

### LES DÉCLARATIONS

Qu'écrivait ironiquement "Dimanche Matin" ? «Scandale dans l'audiovisuel belge : Jean-Louis Stalport et Jean-Charles De Keyser vont-ils être ambastillés et entraînés dans le bureau de la juge Ancia ? C'est que le producteur-animateur de la RTBF, bien connu, Jacques Mercier, s'est transformé en Sherlock Holmes de l'audimat. Et il a découvert une vérité indicible qu'il a pourtant le courage de dévoiler dans une interview accordée à un journal grand tirage, à savoir celui de l'Association des Téléspectateurs Actifs. C'est simple, en Belgique, révèle-t-il, l'audimat est faux».

Pour rappel, voici les propos précis de Jacques Mercier que nous avons publié : «...Il faut aussi ajouter qu'en plus d'être très mal utilisé et interprété, l'audimat est faux. Au départ, l'échantillon des personnes sondées en permanence par l'audimat avait été établi afin d'être représentatif du "grand public". Je tiens ces informations de quelqu'un qui travaillait à la Sobemap. Un échantillonnage avait été sélectionné pour IP, axé sur le public "populaire" visé par RTL-TVI. Lorsque la RTBF rentre dans le jeu, dans le cadre de l'accord RMB, elle réclame que l'échantillonnage soit adapté à ses desiderata, à ses objectifs de service public. On y apporte donc des modifications. Tandis que la RTBF s'en désintéresse, on m'a affirmé que depuis deux ou trois ans, on ne se souciait plus de la répartition de l'échantillonnage. Les boîtiers sont installés au hasard, à la demande (moyennant des contreparties). Et il est évident que la moyenne obtenue rend encore moins compte des pratiques de publics bien spécifiques. De plus, ce ne sont pas les gens les plus favorisés culturellement qui vont faire cette demande. Quand je parle de cela à la direction, on minimise l'influence des chiffres, tout en réclamant des objectifs "grand public" en décalage avec notre vocation initiale, et avec les moyens de promotion consentis. A partir de janvier, on va en venir à l'audiométrie, nettement plus affinée...»

Les propos soulignés sont ceux qui ne sont pas cités par Dimanche Matin.

### LES COMMENTAIRES DE "DIMANCHE MATIN"

Comment "Dimanche Matin" commente-t-il les déclarations de Jacques Mercier ?

«...Bref, Mercier est clair. Jean-Louis Stalport et toute la hiérarchie ertébéenne sont de joyeux drilles désinvoltes qui laissent faire n'importe quoi... Mercier ignore visiblement que, pour éclaircir tous les doutes, RTBF et RMB, la régie (publicitaire) du service public, ont fait mener récemment, des mois durant, une vaste étude de contrôle de l'audiométrie réalisée par un expert suisse au dessus de tout soupçon. Et que les imperfections techniques décelées, notamment dans l'échantillon, ont été dûment corrigées. Mercier devra s'y résoudre, si "Scoubidou" a été retiré de l'antenne, c'est vraiment parce qu'il n'y avait pas grand monde pour regarder cette émission coûteuse (on déballait et réemballait le matériel chaque semaine) et ringarde».

### NOTRE CONSTAT

- 1 : L'article de "Dimanche Matin" n'est pas signé. Qui l'a écrit et pourquoi ? Des personnalités socialistes semblent être fort influentes dans la gestion de cet hebdomadaire dont l'éditeur responsable n'est autre que Michel Henrion, membre du Conseil d'Administration de la RTBF...
- 2 : L'auteur inconnu de cet article nous confirme bien qu'il y avait des imperfections techniques notamment dans l'échantillonnage de l'audimat. Ce témoignage confirme donc les déclarations de Mercier.
- 3 : Jamais en public, à notre connaissance, les responsables de la RTBF n'ont jusqu'à présent mentionné ces "imperfections" dans leurs nombreuses réponses aux questions des téléspectateurs qui doutent de l'audimat... Ne nous sous-informez-vous pas outrageusement ?
- 4 : Une source confidentielle et bien informée nous affirme que les fameuses imperfections ne seront corrigées qu'en 1996, contrairement à ce qu'affirme Dimanche Matin. Qu'en est-il réellement ? (Dimanche Matin ne précise pas dans son article la date où on aurait remédié aux imperfections)
- 5 : L'auteur anonyme de l'article de "Dimanche matin" pourrait-il nous répondre aux trois questions suivantes :  
- a : Quelle était la nature des "imperfections" constatées et pendant combien de temps elles ont influencé, et de quelle manière, les sondages de la RTBF ?  
- b : Étaient-elles déjà supprimées lorsque l'émission "Scoubidou" fut arrêtée ?  
- c : Les téléspectateurs pourraient-ils connaître le nom de l'expert suisse au-dessus de tout soupçon qui a découvert les "imperfections" et découvrir tout le contenu de son rapport ?

**Benoît GOOSSENS**

## NOUS TÉLÉPHONER, C'EST AGIR !



### VOS AVIS SUR NOTRE RÉPONDEUR

Si vous découvrez une bavure ou une prouesse de la télévision, téléphonez-nous !

Nous diffuserons les appels les plus intéressants dans notre émission de radio.

#### COMMENT ?

Parlez bien distinctement et ne soyez pas trop long. A la fin de votre message, laissez vos coordonnées (non diffusées sur antenne).

#### QUAND ?

CHAQUE MARDI SOIR, DE 20 A 24 HEURES.

Le répondeur de "Télésur écoutes" vous attend au 02/ 539 19 79